

LE RGPD

Checklist



ALTOPI

RGPD = Règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018 qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Il s'applique à toute organisation basée sur le territoire de l'UE ou ciblant des citoyens européens (ex : Meta, Google).

- Avez-vous déterminé qui sera en charge des sujets touchant à la protection des données personnelles dans votre organisme et mis en place un programme de sensibilisation ?
- Avez-vous cartographié l'ensemble des traitements de données personnelles que votre entreprise réalise ?
- Avez-vous vérifié le respect des principes fondamentaux du RGPD pour chacun de ces traitements ?
- Avez-vous documenté cela notamment via un registre de traitements, la réalisation des analyses d'impact nécessaires et avez-vous informé les personnes concernées ?
- Avez-vous mis en place des politiques et procédures adaptées notamment pour encadrer le traitement des exercices de droits et la gestion des violations de données ?
- Avez-vous cartographié vos sous-traitants et vos transferts de données hors EEE et vous êtes-vous assuré de la conformité en la documentant ?

Sanctions possibles

Pénales, **pouvant s'élever à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende** (code pénal, section 5).

Administratives, rendues par **la CNIL et pouvant s'élever à 20 millions d'euros** ou 4% du CA annuel mondial de l'année N-1.